

ASSOCIATION « DE LA SOMME A BELLEFONTAINE »

Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 11 janvier 2025

(par Jean avec l'aide qualifiée et précieuse de Fabienne)

La séance s'est tenue à la salle communale de Bussy-lès-Daours dès 10h00.

Présents : Xavier Becquet, Danièle Rémy, Christine Barbaut, Philippe Degroote, Michèle Stocklin-Becquet, Didier Bourry, Fabienne Leclercq, Jean Delhaye.

Excusés : Anick Bardet (pouvoir donné à Danièle Rémy), Ghislain François (pouvoir à Xavier Becquet) et Marie-Paule Bonte.

En tout début de réunion, Michèle Stocklin-Becquet – la secrétaire de l'asso – prend la parole pour lire une déclaration où elle expose son ressenti au cours des derniers mois vis-à-vis des membres du C.A. Sur ce elle annonce sa démission immédiate et quitte la séance.

Jean Delhaye se propose d'être le secrétaire pour cette réunion.

Validation du P.V. de la réunion du C.A. qui s'est tenue le 2 octobre 2024.

Fabienne demande qu'une mention soit ajoutée à ce PV puisque Xavier avait indiqué lors du dernier CA qu'il laissait les articles qu'il a rédigés et qui sont présents sur le site internet de l'association.

Xavier confirme qu'il laisse à l'association l'ensemble des textes et des articles qu'il a lui-même rédigés et qui sont présents sur le site.

Le PV de la précédente réunion est validé après l'intégration de cette précision.

Le bilan financier de 2024 présenté par Philippe

La création du pupitre mémoriel à PARGNY-SUR-SAULX en septembre 2024 présente un solde négatif de 3126,45€ après la prise en comptabilité de la contribution des participants et des subventions du conseil départemental et du Souvenir Français.

Philippe indique que le bilan de l'exercice global pour 2024 dégage un solde positif de 5582,60€. Il était de 4757,82€ en fin d'année 2023.

Philippe donne le nombre d'adhérents à la fin d'année 2024 : 192 individuels et 25 communes partenaires.

LA PREMIERE ACTION EN 2025.

- l'envoi des cartes de vœux

Danièle présente le projet de carte de vœux illustrée d'une photo prise lors de l'inauguration du lieu mémoriel à Pargny-sur-Saulx en septembre 2024.

Elle va proposer à Ghislain François d'en faire un envoi numérisé aux adhérents connectés par le biais de la boîte mail de l'association. Philippe se chargera de l'envoi par La Poste destiné aux 25 communes partenaires ainsi qu'aux adhérents individuels non connectés.

L'ensemble des membres présents valide le projet proposé. Philippe se charge de la commande auprès de l'imprimeur.

LA PREPARATION DE L'AG ORDINAIRE ET DE L'AG EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2025 A YONVAL

- la modification du siège de l'association
- la préparation des A.G. à Yonval le 22 mars 2025

Xavier ayant indiqué qu'il renonçait à la présidence de l'association après l'A.G. de mars prochain, la détermination d'un nouveau siège social est donc à l'ordre du jour dès à présent. En effet, la convocation à l'assemblée générale extraordinaire doit indiquer la modification de statut concernant l'adresse de l'association. Celle-ci sera soumise au vote des adhérents et doit donc préciser l'adresse du nouveau siège social.

Danièle Rémy indique que Monsieur Le Maire de la commune de Rainneville a donné son accord de principe pour accueillir le siège social de l'association. Xavier indique qu'il conviendrait qu'une démarche officielle soit faite par écrit par l'une des deux vices-présidentes. Danièle Rémy confirme qu'elle va adresser un courrier à Monsieur le Maire de la commune de Rainneville afin qu'il donne son accord officiel pour que le siège social de l'association soit fixé en Mairie de Rainneville, à l'adresse 2 rue de Querrieu 80260 RAINNEVILLE.

Fabienne rappelle que l'assemblée générale extraordinaire aura à se prononcer sur cette modification du siège social. Xavier indique qu'il faut un vote du conseil d'administration pour fixer l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

Les membres présents conviennent de valider cet ordre du jour par un vote par mail dès que Danièle aura confirmé et communiqué la réponse officielle attendue.

Les convocations concernant l'A.G. ordinaire et l'A.G. extraordinaire qui se tiendront à Yonval devront être envoyées avant la fin du mois de février 2025. Y seront joints : un pouvoir de représentation en cas d'absence et un appel à candidature pour le nouveau conseil d'administration.

Xavier indique qu'il ne se chargera pas de l'envoi de ces convocations et que Ghislain peut tout à fait se charger de l'envoi de ces dernières par mail puisqu'il dispose du fichier des adhérents. Danièle indique qu'elle sollicitera Ghislain pour le lui demander.

Concernant la fixation de l'ordre du jour, Xavier indique que les seuls sujets obligatoires concernent le rapport d'activité du Président et le rapport financier du trésorier aux fins de vote par l'assemblée.

Fabienne demande la confirmation que le seul sujet à l'ordre du jour de l'AG extraordinaire porte sur la modification du siège social de l'association. Elle interroge le conseil d'administration afin que le sujet de la dissolution de l'association soit clairement abordé, ce afin de savoir si ce sujet doit être soumis au vote de l'assemblée générale extraordinaire. L'ensemble des membres présents se prononce contre la dissolution de l'association puisque plusieurs membres sont prêts à poursuivre leur mandat pour que l'association perdure, et Xavier précise lui-même qu'il ne voit pas pourquoi il y aurait une dissolution.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire sera donc le même que celui habituellement proposé aux adhérents tel que fixé par les statuts.

Concernant l'organisation matérielle

Danièle demande à Xavier s'il peut se charger des formalités pratiques liées à l'organisation matérielle de l'assemblée générale dès lors qu'il avait lui-même tout géré en amont avec le maire de la commune.

Xavier indique qu'il peut fournir toutes les coordonnées nécessaires. C'est le maire de Yonval qui avait proposé d'accueillir l'AG. Xavier précise que dès lors que Jean avait accepté d'installer la salle la veille, il peut aussi se charger de contacter la Mairie.

Jean indique qu'il va prendre contact avec Monsieur le Maire de Yonval afin de l'interroger sur toutes les modalités pratiques de l'organisation (sièges, tables verres....)

Danièle précise que Anick s'est proposée pour aider à l'installation si un co-voiturage se met en place. Jean confirme que cela est possible. Didier indique qu'il aidera également pour la préparation de la salle le vendredi 21 mars 2025 en cours d'après-midi

Xavier précise que la salle est celle où nous avions organisé une exposition. Il n'y a pas de grilles mais il y a un écran. Les membres présents s'accordent sur le fait que le jour de l'AG ne se prête pas à une exposition ce d'autant plus qu'il n'y a pas de grilles disponibles dans la salle ni de place suffisante.

Danièle évoque l'organisation de l'accueil autour d'un café et de viennoiseries. 2 cafetières 40 tasses et les accompagnements sont à prévoir et le nécessaire pour l'apéritif dinatoire.

Concernant la feuille d'émargement, Xavier indique qu'elle est établie en fonction des personnes convoquées et que Ghislain peut donc s'en charger. Le listing des adhérents est à disposition sur le drive, plusieurs personnes y ont accès dont Xavier, Ghislain et Philippe.

Les membres présents s'accordent pour que le premier conseil d'administration se réunisse aussitôt après les deux A.G. aux fins de constitution du nouveau bureau. Xavier indique qu'il faut impérativement que cela soit énoncé dans la convocation.

Danièle souhaite que les lettres permettant de candidater au CA soient ajoutées aux courriers de convocations.

Danièle indique qu'une brochure « De la Somme à la Saulx » est en préparation avec une douzaine d'articles inédits qui n'ont pas été publiés sur le site et concernant les victimes samariennes de la bataille de la Marne de septembre 1914. Cette brochure sera présentée aux adhérents lors de l'assemblée générale. La brochure reprend la charte graphique des brochures précédentes, seul le contenu du titre change, et la 4^e de couverture comportera une photo de Pargny sur Saulx.

Didier demande si ces articles pourront être publiés ultérieurement sur le site. Danièle répond que cela sera possible. Philippe en fera tirer une centaine d'exemplaires ; ces brochures seront proposées au tarif minimum de 7€ lors de l'A.G. comme les autres numéros déjà parus.

Questions diverses

Xavier indique qu'il a remis au domicile de Jean ce samedi 11 janvier 2025 en début de matinée la totalité du matériel utilisé lors d'exposition de l'association : entre autres 110 panneaux illustrés et 19 panneaux vierges, un lot de crochets-attaches, le stock de 231 brochures présentant le parcours des victimes du début de la guerre, la banderole au nom de l'association, des drapeaux, de la vaisselle et diverses bouteilles de boisson.

Sur interrogation de Fabienne, Xavier précise qu'il a restitué le cadre présentant les médailles de décosations du soldat Carouge à la famille de ce dernier. Il précise également que l'association n'avait aucun autre bien de cette nature qui lui aurait été remis en don ou en prêt.

Jean souhaite faire une proposition de voyage sous la forme de co-voiturage pour les futures commémorations sur les sites mémoriels aux dates de célébrations officielles.

Danièle indique que les commémorations de Pargny sur Saulx ont toujours lieu le dimanche le plus proche du 06 septembre.

Jean pose la question concernant la tenue du site internet de l'association et de sa mise à jour. Danièle précise que Ghislain a déjà gentiment accepté d'aider à tenir le site encore un an.

La réunion prend fin à 11H45.